

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SISTERONNAIS BUËCH

### EXTRAIT N° 05.24 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 12 MARS 2024

**Membres du Bureau Communautaire :**

- En exercice : 18
- Présents : 11
- Votants : 13 (2 procurations)
- Suffrages exprimés : 13 (13 pour)
- Secrétaire de séance : M. Jean-Yves SIGAUD

Le douze mars deux mille vingt-quatre, à dix-sept heures trente, le Bureau Communautaire dûment convoqué le premier mars deux mille vingt-quatre, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion de la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch à Lazer, sous la présidence de M. Daniel SPAGNOU, Président de la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch.

**Présents :** D'HEILLY Alain, DUPRAT Jean-Marc, GARCIN Françoise, GARCIN Martine, GAY Robert, LOMBARD Pascal, MAGNAN Jean-Michel, MORENO Juan, SCHÜLER Jean, SIGAUD Jean-Yves, SPAGNOU Daniel.

**Représentés :** DURANCEAU Damien représenté par GARCIN Martine à qui il a donné procuration.  
TEMPLIER Jean-Pierre représenté par SPAGNOU Daniel à qui il a donné procuration

**Absents excusés :** ARLAUD Véronique, ARMAND Florent, MAGNUS Philippe, MARTIN Florent, TENOUX Gérard.

#### **ORDRE DU JOUR : Marché de fourniture de modules de stockage de déchets ménagers spéciaux pour les déchetteries**

Afin de répondre à la réglementation sur le stockage des Déchets Ménagers Spéciaux (DMS) et des Eco-Déchets Diffus Spécifiques (DDS), il est proposé d'acheter cinq modules adaptés pour les déchetteries de Barret-sur-Méouge, Clamensane, Orpierre, Rosans et Serres.

Ces modules de stockage permettront également d'optimiser les dépôts des déchets dangereux et de développer la nouvelle filière de tri des Eco-DDS déchetteries en priorisant la sécurité sur les sites.

L'achat de ces cinq modules étant estimé à 95 000 € HT (soit 114 000 € TTC), la consultation serait lancée en procédure adaptée.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire :

- approuve le lancement du marché de fourniture de modules de stockage de déchets ménagers spéciaux pour les déchetteries de Barret-sur-Méouge, Clamensane, Orpierre, Rosans et Serres, tel que décrit ci-avant ;
- autorise le président ou son représentant à attribuer le marché à la ou les entreprises ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse en application des critères énoncés dans le règlement de la consultation ;
- autorise le président ou son représentant à signer et notifier le marché à la ou les entreprises retenues, ainsi que tous les documents nécessaires à son exécution.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

Acte publié et rendu exécutoire,  
Le jour de réception en Préfecture.  
Pour extrait conforme  
Le Président,  
Daniel SPAGNOU



Le secrétaire de séance,  
Jean-Yves SIGAUD

Publiée le : **19 MARS 2024**